**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 36 (1907)

**Heft:** 19

**Rubrik:** Mutualité scolaire à Estavayer-le-Lac

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

l'indice d'une mentalité insuffisante. Sur ce point particulier, l'inspection scolaire devrait se montrer très exigeante ; la gratuité et l'obligation de l'instruction dont nous sommes très fiers, ne sont rien s'il ne s'y ajoute la nécessité reconnue de l'éducation. La jeunesse moderne n'est certainement pas meilleure que celle qui l'a précédée ; ce n'est pas le culte fanatique des sports qui la préservera des heures difficiles. Dans bien des pays, la criminalité jeune fait des progrès effrayants. Et si l'on fouille le passé de bon nombre de ces jeunes délinquants, on ne peut qu'être frappé de constater les causes multiples des tares morales qu'ils présentent. La peine conditionnelle, appliquée si souvent aujourd'hui, bien que partant d'une idée généreuse, n'a qu'une influence déplorable sur ces jeunes gens. Soustraits aux mauvais exemples de leur milieu, obligés de travailler dans de saines conditions, surveillés constamment, ils pourraient se régénérer, et la libération conditionnelle serait la juste récompense de leurs efforts. »

## Mutualité scolaire à Estavayer-le-Lac.

Le Comité de direction de la Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac, présidé par M. l'inspecteur F. Barbey, a publié son rapport sur la marche de l'Œuvre, durant l'année scolaire 1906-1907. Nous en reproduisons les passages essentiels. Ils montreront que la Mutualité de la cité staviacoise se trouve dans une réjouissante situation.

« L'activité générale de la Mutualité scolaire d'Estavayer, pendant l'année qui vient de s'écouler, a été réjouissante. Il y a un an, nous regardions avec un peu d'inquiétude dans l'avenir. La « Jeunesse prévoyante » continuerait-elle à trouver à Estavayer un accueil favorable ? Aujourd'hui nous notons avec plaisir le ferme appui et les précieux encouragements que nous avons rencontrés auprès des autorités locales et de la majeure partie de la population staviacoise.

Nous devons faire remarquer cependant que quelques parents ne comprennent pas suffisamment les avantages moraux et financiers de la Mutualité scolaire.

Un des buts essentiels de notre œuvre est de combattre chez nos enfants l'esprit d'égoïsme et de développer dans leurs cœurs les sentiments de la charité chrétienne. Les parents seront les premiers à ressentir les heureux effets d'une telle éducation ! Le grand nombre d'indemnités versées pour cause de maladie prouve éloquemment les avantages matériels de notre Société.

Nous avons donc le ferme espoir que, pendant l'année scolaire qui vient de s'ouvrir, le nombre des mutualistes, actuellement de 63, s'accroîtra, et, qu'ainsi, par son activité, la « Jeunesse prévoyante d'Estavayer « figurera honorablement à côté de ses sœurs de la Suisse ro-

mande. Nous nous permettrons de signaler en passant les Mutualités de Fribourg et Lausanne qui, par leur marche réjouissante, excitent l'admiration de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la jeunesse. Estavayer, où les œuvres de progrès et d'utilité publique, rencontrent toujours un accueil empressé, imitera certainement Fribourg et Lausanne en favorisant le plus possible sa Mutualité.

Nous enregistrons avec beaucoup de regret le départ de M. de Weck, président du Conseil d'administration de notre société, et qui s'est montré toujours si dévoué à notre œuvre.

Nous sommes encore assurés que plusieurs membres honoraires viendront grossir la digne phalange de nos bienfaiteurs. Pourquoi n'espérerions-nous pas aussi recevoir sous peu un subside fédéral ? Aide-toi... la Confédération t'aidera !

Voici maintenant les résultats financiers de la Société pour l'année 1906-1907.

Il a été versé 3570 cotisations à 15 cent. produisant la somme de 535 fr. 50, se répartissant de la manière suivante : $^{8}/_{15}$ au fonds de maladie soit 285 fr. 60 et $^{7}/_{15}$ au fonds d'épargne soit 249 fr. 90. L'épargne facultative a été de 45 fr. 10. Les intérêts de la somme placée au Crédit agricole se sont élevés à 23 fr. 70, ce qui permet à la Société de donner cette année, à l'épargne un taux de 5 %. La Caisse a payé 171 fr. d'indemnités de maladie à 34 mutualistes.

Remarquons que, par suite des maladies épidémiques qui ont sévi durant les mois de janvier et février, il n'a été payé, d'après l'art. 34 de nos statuts, que la moitié de l'indemnité et pendant 15 jours au plus. Relatons aussi pour mémoire que la Société a distribué depuis sa fondation la jolie somme de 293 fr. 40 cent., rapportant en moyenne 6 fr. 10 aux 48 mutualistes auxquels ce montant a été distribué. Quant à l'épargne facultative, elle n'a guère augmenté cette année, nous croyons que cela provient surtout de ce qu'on ne donne pas assez aux enfants l'idée de prévoyance.

La Mutualité scolaire a payé ses frais au moyen de dons et souscriptions qu'elle reçoit dans ce but. Le Conseil communal d'Estavayer a, cette année encore, versé généreusement un subside de 20 francs. Trois nouveaux membres honoraires ont bien voulu faire partie de notre Société. Ce sont MM. Delabays, directeur de l'Ecole secondaire, Gottofrey, juge fédéral et J. Marmier, professeur. De plus, un don anonyme de 10 fr. nous a été remis. Encore tous nos remerciements aux généreux donateurs.

Nous pouvons être vraiment reconnaissants de ces beaux résultats, en premier lieu à Dieu, dont la main protectrice s'étend sur notre Mutualité ; en second lieu, aux autorités, aux membres honoraires et aux parents dont la charité s'est si bien montrée ; enfin, à la presse locale qui a bien voulu, à réitérées fois, publier des renseignements sur notre œuvre.

C'est avec confiance que nous voyons s'ouvrir la troisième année d'existence de notre si utile et si humanitaire « Jeunesse prévoyante ».

ANG. PERRIARD, *secrétaire.*